

Centre Régional Entraînement Nantes



Dossier de Présentation

Président de Ligue : Philippe Gaudin

Conseiller Technique de Ligue :
Tristan Le Corvec

Année 2022-2023

SOMMAIRE

1) INTRODUCTION	P3
2) INTERLOCUTEURS	P5
3) MOYENS MIS EN OEUVRE	P7
4) CRENEAUX ENTRAINEMENTS	P8
5) PRISE EN CHARGE FINANCIERE	P9
6) REGLEMENT DE LA STUCTURE	P10
7) ANNEXE CONVENTION	P12

1) Introduction

Le dispositif « Centre Régional d'Entrainement » mis en place par la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire vise à créer un environnement d'étude et d'entraînement. Afin d'offrir la possibilité à certains jeunes de pouvoir construire un projet sportif en lien avec la réussite de leurs études scolaires.

L'objectif de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire est de défendre un projet d'entraînement vers l'excellence nationale.

Le choix de Nantes, est assez naturel car facile d'accès. C'est une Ville desservie par les transports (SNCF, voitures, Tram, « station bicloo »...). Elle offre un panel varié pour s'entraîner en bord de Loire. Elle donne un accès direct aux études supérieures à la fin du cursus Lycée.

De ce fait, le centre régional permet à court et à moyen terme, l'assurance d'un encadrement et d'un suivi scolaire et sportif des jeunes triathlètes de la ligue des Pays de la Loire de la seconde à la terminale. Ce dispositif permet alors de faire le lien vers le chemin de l'excellence sportive. A ce titre, les athlètes bénéficient d'un emploi du temps aménagé. Le Lycée La Colinière offre un parcours sportif personnalisé avec des créneaux libérés.

Lundi 16H-18H.

Mardi 10H-12H/16H-18H.

Mercredi 14H-18H.

Jeudi 16H-18H.

Ce dispositif s'étend à la première année d'étude supérieure et concerne aussi les catégories Junior 2. Une convention spécifique sera mise en place avec les athlètes en étude supérieure après présentation de leur projet.

Les athlètes disposent grâce au centre d'entraînement, d'horaires d'entraînements prédéterminés à des heures réparties dans la journée. Un emploi du temps sportif est donc mis en place en fonction des créneaux libérés par le lycée, en plus de l'emploi du temps scolaire. (cf « planning hebdomadaire type CRAN Nantes »).

Les jeunes triathlètes émergents peuvent bénéficier d'un projet d'entraînement pour accéder au haut niveau. Tout en assurant leurs études et leur réussite au Baccalauréat, Etude supérieure. Un point d'honneur est mis sur la santé du sportif, grâce au suivi médical coordonné par le Médecin référent Julien Collé au sein de la structure médicale du CREPS des Pays de la Loire.

Les référents et responsables de l'entraînement établissent une planification annuelle qui permet de mettre en place un document guide du centre. Ils assurent ainsi une coordination via un outil interactif de suivi de la performance, c'est la plateforme « Nolio ». En découle l'entraînement physique des jeunes triathlètes où, compétitions, performances et tests sont analysés en lien avec les championnats de France Jeunes de Triathlon ,Duathlon, et d'Aquathlon qui sont régissent la saison sportive.

Le Centre Régional d'Entraînement (CRAN) de la Ligue Pays de la Loire se situant à Nantes, a pour missions principales :

°La formation scolaire

°L'entraînement des jeunes athlètes de la Seconde à la 1ère année d'étude supérieur.

Nantes est une ville facile d'accès qui est également très bien desservie par les transports en commun.

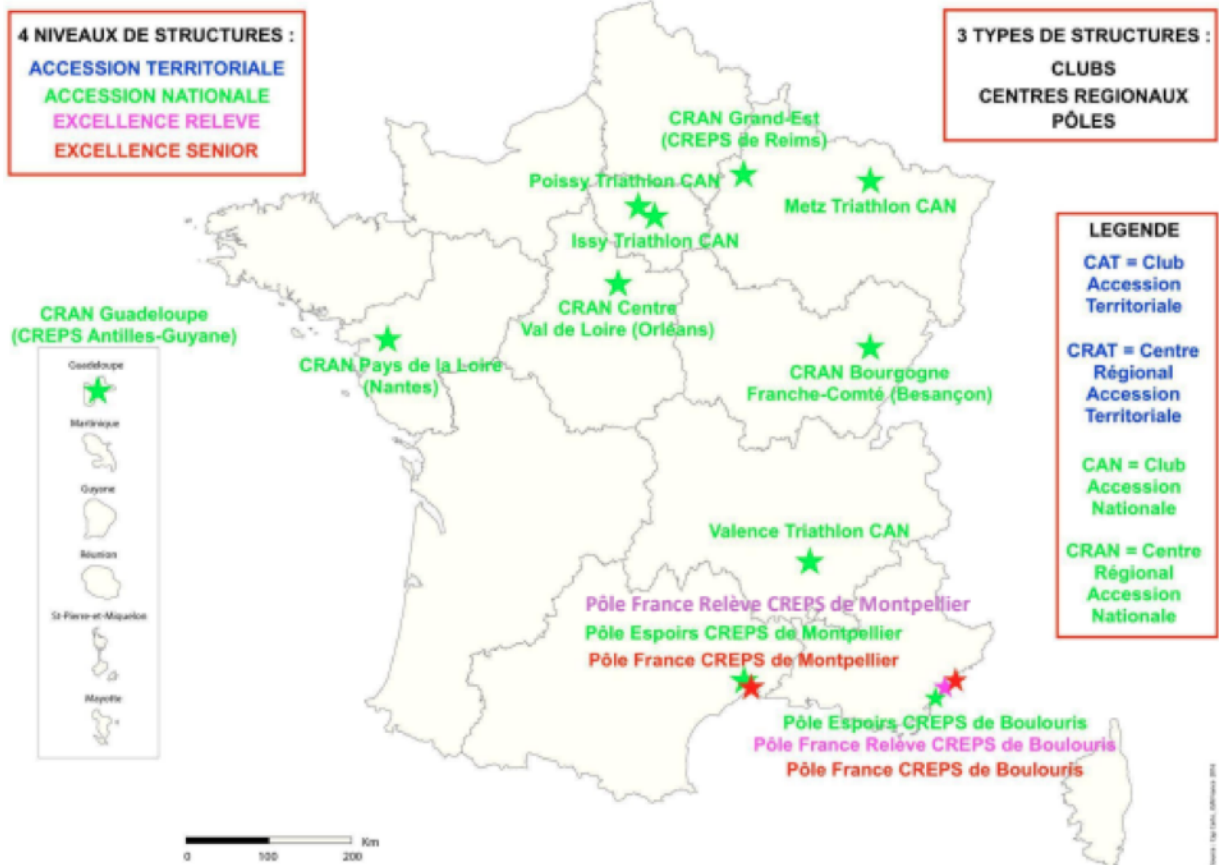
Que vous veniez en train, en avion, ou encore en voiture, vous n'aurez aucun mal à venir à Nantes.

Avec 15 départs par jour, la ville est à environ 2h de Paris en TGV et l'aéroport international Nantes atlantique est à 20min seulement du centre-ville.



Toutes les informations sur:
<https://www.sfgp2019-nantes.fr/venir-a-nantes/>

Le Projet de Performance Fédérale



Le CRAN de Nantes a pour volonté de s'inscrire dans le projet de Performance de la Fédération Française de Triathlon.

Pour bien comprendre le projet de performance FFTRI :

<https://www.fftri.com/haut-niveau/projet-de-performance-federal/structures-dentrainement/>

2) Interlocuteurs

Présentation Contact Structure			
Nom Prénom	Qualité	Téléphone	Mail
	Responsables		
Gaudin Philippe	Président Ligue Triathlon des Pays de la Loire	609713719	philippe.gaudin@systeme-u.fr
Piveteau Jean-Baptiste	Proviseur Adjoint Lycée La Colinière	02 40 93 93 33	piveteau@ac-nantes.fr
Turan Hélène	Présidente Section Natation Asptt Nantes	251723000	natation@aspttnantes.fr
Devoize Jérôme	Médecin Ligue	06 60 78 46 70	j.devoize@icloud.com
Julien Collé	Médecin Référent CRAN / CREPS	02 28 23 69 49	medical@creps-pdl.sports.gouv.fr
	Responsables Sportifs		
Le Corvec Tristan	Coordinateur CRAN	606857968	ctl.paysdelaloire@gmail.com
Thérèse Schmit	Coordinateur Natation ASPTT	251723000	tschmid@aspttnantes.fr

3) Moyens mis en oeuvre

La Ligue de Triathlon des Pays de la Loire intervient principalement sur la gestion du centre :

-Coordination de l'Entrainement :

Tristan Le Corvec Conseiller Technique de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire.

Licence STAPS Entrainement Sportif Option Triathlon / BF4 « Entraîneur Fédéral »

Chargé Entrainement Natation, Course à pied et Cycliste , coordination de la planification , de la gestion administrative ,des relations avec les parents et les instances ainsi que du développement de la structure.

N°de carte professionnelle: 02212ED0156

Clément Desnoes Alternant Master 2 EOPS /Entraîneur sur les trois disciplines +Préparation Physique

N°de carte professionnelle: 04422ED0025

-Entrainement Natation:

Coordination ASPTT Nantes Thérèse Schmid

-Suivi Scolaire :

Monsieur Piveteau Jean-Baptiste Proviseur-Adjoint du Lycée La Colinière

Les infrastructures à disposition du Centre Régional d'Entrainement des Pays de la Loire:

- Piscine Leo Lagrange Nantes (Bassin 50m)/Jules Verne (Bassin de 25m)
- Salle de Musculation CREPS PDL
- Service Médicale CREPS PDL
- Piste athlétisme La Durantière
- Environnement agglomération Nantaise
- Vélodrome Petit Breton (sur demande)

4) Créneaux Entraînements

	Natation	Vélo	Course à pied	PPG
Lundi	Piscine Jules Verne 6H-7H45 Encadrant: Tristan Le Corvec Piscine Leo Lagrange 18H/20H Natation ASPTT NATATION Encadrant : ASPTT		<i>Footing Autonomie. (Planif Nolio)</i>	CREPS PDL18H/19H Encadrant: Clément Desnoes / Tristan Le Corvec
Mardi	Piscine Jules Verne 6H-7H45 Encadrant: Tristan Le Corvec Piscine Leo Lagrange 18H30-20H Natation ASPTT NATATION Encadrant : ASPTT	Séance Vélo / HT/ Renfo : Lycée La Colinière 10H-12H Encadrant : Tristan Le Corvec	RDV Stade Athlétisme la Durantière 16H20/17H20 Encadrant: Tristan Le Corvec / Alexandre Paviza BF3 Bénévole	
Mercredi	Piscine Leo Lagrange 17H-18H40 ASPTT NATATION Encadrant : ASPTT	Lycée La Colinière 14H/16H30 Encadrant: Tristan Le Corvec / Clément Desnoes		
Jeudi	Piscine Jules Verne 6H-7H45 Encadrant: Tristan Le Corvec Piscine Leo Lagrange 18H30-20H (Hors Interne) Natation ASPTT Encadrant : ASPTT		Rdv CREPS 16H30/18H Encadrant : Tristan Le Corvec / Clément Desnoes	CREPS PDL18H/19H15 Encadrant: Clément Desnoes / Tristan Le Corvec
Vendredi	Piscine Leo Lagrange 17H30-18H30 Natation ASPTT NATATION Encadrant : ASPTT		<i>Footing Autonomie. (Planif Nolio)</i>	
Samedi	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>
Dimanche	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>	<i>Retour dans les clubs / Coordination Entraînement CTL (Nolio)</i>

**Les créneaux sont mis en place en pour l'ensemble du groupe et peuvent être adapté en fonction des besoins de chaque athlète. Afin d'individualiser la planification.*

5) Prise en charge financière

Cf Règlement de la structure

6) Règlement de la structure

Ce document fixe le cadre général organisant l'action du CRAN .Il est assorti d'un contrat **(DOSSIER CANDIDATURE)** pour chaque athlète qui porte sa signature et celle de ses parents.

Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre.

Art 1 : Le Centre d'entraînement est ouvert aux triathlètes postulant, **avec une priorité aux athlètes Ligériens**, un tarif pour les éventuels hors Ligériens(filles et garçons), dans la mesure où les triathlètes sont en possession d'une licence de triathlon. La ligue des Pays de la Loire de triathlon se réserve le droit de sélection à l'entrée.

TARIFS :

-Lycéens licenciés triathlon dans un club Ligériens durant saison d'inscription au centre régional d'entraînement.

Lycée Internat La Colinière /*possibilité externe autonome	Club ASPTT Nantes Natation Licence FFN	Participation CRE Ligue de Triathlon	Total
1600 €	350 €	300 €	2225 €

-Le règlement est à faire directement auprès de chaque entité, en informant le coordonateur de la structure.

-Tarif licenciés Hors Ligue = Participation Ligue 600€

Art 2 : Le centre concerne les lycéens et la première année d'étude supérieur (convention spécifique athlète).

Art 3 : L'engagement d'un triathlète au centre, se fait sur une saison.

Art 4 : Les triathlètes lycéens auront un aménagement du temps scolaire (Proviseur du Lycée La Colinière qui les détermine).

Art 5 : Les triathlètes faisant partie du dispositif s'engagent à représenter les couleurs de la Ligue des Pays de la Loire sur les compétitions telles que les championnats de France des ligues ou le triathlon UNSS s'ils sont sollicités.

Art 6 : Les triathlètes lycéens s'engagent à suivre les cours assidûment et à s'organiser pour mener à bien leurs doubles projets : **études - sport**.

Art 7 : L'entraînement est placé sous la direction du responsable du CRE, qui en détermine les modalités.

Art 8 : Les horaires d'entraînement doivent être respectés.

Art 9 : Toute absence aux entraînements ou compétitions doit obligatoirement être signalée au responsable.

Art 10 : L'entraîneur veillera à ce que l'effectif soit contrôlé conformément aux réglementations. L'effectif maximum sur un créneau d'entraînement sera de 8 triathlètes pour 1 encadrant et 16 pour 2 encadrants en cyclisme.

Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions FFTRI (prioritaire) et UNSS, puis FFN (**interclubs obligatoire**) et FFA au besoin.

Mon Projet

Ma double réussite

« Mon sport et mes études »

Je m'engage à respecter mon planning d'entraînement, mes temps de repos et mes temps d'études.

J'informe mon encadrant de mes séances « supplémentaires » ou courses diverses du week-end.

Celles-ci devront dans l'idéal être planifiées à l'avance avec le responsable technique.

Je m'engage à prévenir en cas d'absence sur mes horaires d'entraînement prédéfinis en début d'année avec l'équipe d'encadrement.

En cas de blessures ou de maladies je tiens informé mes encadrants sur le degré de gravité de ma pathologie.

Je fais de la ponctualité mon point fort !

Je respecte les interventions de mes encadrants ainsi que mes partenaires d'entraînement.

Je m'engage à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, je m'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu'en soit la nature).

Pour mener à bien mon projet « mon sport et mes études », je prends conscience de l'importance d'une bonne hygiène de vie et l'applique au quotidien.

En m'engageant sur ce processus « mon sport et mes études », j'accepte les conditions de ce mode de fonctionnement.

7) Annexe Convention

Convention de Partenariat



Entre les soussignés :

D'une part la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire représenté par son Président Philippe Gaudin, et d'autre part l'ASPTT NANTES représentée par son président Alain Nail.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation du partenariat Entre la Ligue Régionale de Triathlon des Pays de la Loire et de l'ASPTT NANTES.

ARTICLE 1 - DESCRIPTIF DU PARTENARIAT

Dans le cadre de la création d'un Centre Régional d'Entraînement de Triathlon (CRE) par la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire.

- Les athlètes intégrant le CRE s'entraînent avec le groupe région de l'ASPTT NANTES NATATION. Ils s'entraînent sur les créneaux prévus à cet effet.
- Les athlètes du CRE sont licenciés (FFN) au sein de la section natation de l'ASPTT NANTES et s'engagent à représenter le club sur l'ensemble des compétitions FFN prédéfinies par l'équipe technique.
L'équipe technique composée notamment de l'entraîneur référent pour la partie Natation Coach ASPTT. Il travaille en collaboration avec le Conseiller Technique de Ligue Tristan Le Corvec, qui sera le coordinateur du Centre Régional d'Entraînement.
- Les athlètes doivent représenter le club sur les compétitions de la Fédération Française de Natation (FFN) sur l'ensemble de la saison sportive ,les Interclubs sont obligatoires.
- Ce partenariat inclus un maximum de 8 athlètes pouvant intégrer ce fonctionnement.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS FINANCIERES

- Le Coordinateur du CRE Tristan Le Corvec travail en collaboration avec l'équipe technique sur la planification annuelle natation et PPG/Musculation. Il assure l'ensemble des entraînements du matin à la piscine de Jules Verne.
- Pour se faire le coordinateur du CRE souscritra une Licence Dirigeant au sein de l'ASPTT Nantes Section Natation.
- Les Triathlètes qui font partie du dispositif sont licenciés au sein de la structure de l'ASPTT Nantes Natation, ils souscrivent donc financièrement à l'adhésion du club.

ARTICLE 3 - MODIFICATION

- Chacune des parties portent à la connaissance de l'autre les modifications qu'elle désire voir apporter aux dispositions de la présente convention.
Les modifications, arrêtées d'un commun accord, pourront faire l'objet d'avenants.

ARTICLE 4 - PRISE D'EFFET

- La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir du 1er Septembre 2022.
Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sur préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur Alain Nail et Monsieur Philippe Gaudin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention dont il est établi 2 exemplaires originaux.

Date le 4 Juin 2022 à Nantes,

Signature et Tampon de la structure :

ASPTT NANTES
Monsieur le président Alain Nail

ASPTT NANTES
PRÉSIDENT GÉNÉRAL


LIGUE PAYS DE LA LOIRE DE TRIATHLON
Monsieur le président Philippe Gaudin

LIGUE DE TRIATHLON DES PAYS DE LA LOIRE
Maison des Sports
44 rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES cedex 4
Tél. 02 40 58 61 66
Fax 02 40 46 04 57

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

La Ligue de Triathlon des Pays de la Loire, Maison des Sports de Nantes 44 Rue Romain Rolland 44100 NANTES, représenté par Monsieur Gaudin Philippe, Président de la Ligue.

D'une

part, Et,

Le Lycée LA COLINIÈRE, 129, rue du Landreau, 44300 NANTES, représenté par Monsieur DUPRE Thierry Proviseur.

D'autre part.

Ci-après dénommés ensemble « les parties »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les relations entre les Parties dans le cadre de la mise en place d'une SES au sein du Centre Régional d'Entraînement de la Ligue des Pays de la Loire (CRE). Cette structure est destinée à former des sportifs dans la discipline du triathlon.

Article 2 - Etablissement d'accueil et projet

Le lycée accueille la majorité des membres du Centre Régional d'Entraînement. Le fonctionnement du CRE fait partie du projet d'établissement.

Article 3 - Encadrement

L'encadrement sera assuré par deux entraîneurs titulaires DEJEPS. Pour la rentrée 2022, il s'agira de Monsieur Le Corvec Tristan, CTL de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire, coordonnateur du Centre Régional d'Entraînement et Monsieur Gaetan Bridoux, entraîneur référent sur la partie natation.

La Ligue de Triathlon des Pays de la Loire assure le recrutement des intervenants et procède à la vérification des casiers judiciaires et des cartes professionnelles à jour.

Cette équipe de 2 personnes est chargée :

- ✓ d'assurer les entraînements hebdomadaires de tous les membres du CRE.
- ✓ de véhiculer les sportifs du lycée vers leur lieu d'entraînement.
- ✓ d'être présent au conseil de classe
- ✓ d'être en relation avec l'équipe pédagogique en participant aux conseils de classe et en remplissant les bulletins.

Les entraîneurs doivent se conformer aux règles d'organisation de l'établissement et au respect des horaires d'emplois du temps et d'internat lors de la mise en place des entraînements. Le nom et la qualification des intervenants seront précisés au chef d'établissement avant chaque rentrée scolaire.

Article 4 - Recrutement des élèves

Les élèves candidats à l'entrée en SES présentent un dossier scolaire et un dossier sportif. Ils participent à des tests d'évaluation des capacités techniques et physiques, organisés par la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire. Ils devront être licenciés à la FFTRI.

La Ligue de Triathlon effectue les tests et établit une liste de candidats étudiée en commission mixte (Lycée/Ligue Triathlon des Pays de la Loire) au vu des bulletins scolaires. Le Chef d'établissement prononce l'admission.

Lorsque ce dernier a prononcé l'admission, la famille doit demander à l'inspection d'académie 44, une dérogation à l'affectation pour être affectée en seconde ou en 1^{ère} technologique au Lycée la Colinière. La liste des élèves retenus est communiquée au mois de juin en préparation de chaque année scolaire.

L'effectif total de la SES ne peut excéder 8 élèves de la seconde à la terminale. Les élèves peuvent être accueillis au lycée en qualité d'interne de demi- pensionnaire ou d'externe.

Article 5 - Aménagement des horaires

Les élèves bénéficient de la totalité des horaires obligatoires d'enseignement relevant de leur niveau de scolarité en cohérence avec les programmes officiels et le projet pédagogique d'EPS. Les élèves inscrits dans la structure ne peuvent suivre aucune option facultative d'enseignement en sus sauf les options de terminale générale.

Les entraînements sportifs seront fixés en concertation en prenant en compte les créneaux d'aménagements horaires mis en place pour les sections sportives scolaires fonctionnant déjà dans l'établissement.

Une attention particulière est apportée à la bonne répartition de l'ensemble des séquences de pratique dans la semaine: les cours obligatoires d'EPS, les séquences d'entraînement dans le cadre du CRE, la pratique sportive dans le cadre de l'association sportive et du club. Le chef d'établissement, les responsables techniques et l'enseignant référent seront les garants du nécessaire équilibre des charges de travail et des temps de repos pour éviter toute fatigue excessive.

La réussite scolaire de l'élève reste prioritaire, des dispenses éventuelles de participation aux entraînements pourront être mises en place avec cet objectif, en concertation, sur décision du chef d'établissement.

Article 6 - Adhésion à l'association sportive de l'établissement et aux compétitions (UNSS)

L'adhésion à l'association sportive de l'établissement est obligatoire pour les élèves de la SES. Leur contribution doit devenir un modèle d'excellence pour l'établissement scolaire. Leur participation aux diverses compétitions organisées par l'UNSS se conforme aux protocoles et règles édictées en accord avec les Directions Régionales.

Article 7 - Suivi médical

La ligue de Triathlon des Pays de la Loire assure le suivi médical et demande le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en compétition.

Article 8 - Installations sportives

- ✓ les installations nécessaires aux entraînements et éventuellement aux rencontres sportives sont gérées par la CRE avec la ville de Nantes et la communauté urbaine, propriétaires des pistes et salles spécifiques conformes aux normes de sécurité en vigueur.
- ✓ le COREG-PDL s'engage à une mise à disposition de matériel pour le fonctionnement de la SEF.
- ✓ possibilité d'accès à la salle de musculation du Lycée après mise au point du planning
- ✓ possibilité d'installation de home trainer dans la salle de musculation prêtés par la ligue en fonction de la place disponible. La ligue s'engage au bon état du matériel.
- ✓ utilisation de la piste d'athlétisme en fonction des cours d'EPS.

Article 9 – Evaluation

Deux réunions annuelles doivent être organisées par les parties pour le suivi et l'évaluation de la SES.

Article 10 - Responsabilités

Les élèves sont sous la responsabilité du cadre technique lors des trajets entre le Lycée et les lieux d'entraînements.

Article 11 - Règlement intérieur

Les élèves inscrits à la SES devront signer un règlement intérieur spécifique et se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Article 12 – Locaux de stockage et parking

Le Lycée la Colinière met à disposition de la SES un emplacement de parking pour stationner un minibus appartenant à la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire. Les vélos des élèves du CRE pourront être stockés dans le sous-sol du gymnase. Seuls les entraîneurs disposent des clés pour accéder à ce local. L'aménagement éventuel de ce local est à la charge du Comité Régional. Le lycée accepte d'entreposer un container appartenant au Comité Régional de Cyclisme dans l'enceinte du Lycée. Le matériel entreposé est sous la responsabilité entière du Comité Régional qui est en partenariat avec la Ligue de Triathlon pour la mise à disposition du container vélo.

La présente convention prend effet à compter du 1er septembre 2022, pour une durée d'un an. Elle est reconductible après accord réciproque de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire et du Chef d'Etablissement après la présentation d'un bilan de fonctionnement et de la labellisation du Centre Régional d'Entraînement (CRE) pour une durée de 3 ans.

Fait à :Nantes....., le19/10/2021.....

Le Proviseur du Lycée T. DUPRE  Thierry DUPRÉ	Le président de la Ligue des Pays de la Loire de Triathlon P. GAUDIN LIGUE DE TRIATHLON DES PAYS DE LA LOIRE Maison des Sports 44 rue Romain Rolland - BP 90312 44103 NANTES cedex 4 Tél. 02 40 58 61 66 Fax 02 40 46 04 57
Le responsable du Centre Régional d'Entraînement T. LE CORVEC LIGUE DE TRIATHLON DES PAYS DE LA LOIRE Maison des Sports 44 rue Romain Rolland - BP 90312 44103 NANTES cedex 4 Tél. 02 40 58 61 66 Fax 02 40 46 04 57	